

## Département Renseignements et enquêtes

### Audit annuel 2023 effectué par le superviseur indépendant du :

- 15 août au 25 septembre 2023, au bureau principal de l'AMA, à Montréal (Tour de la Bourse, 800 Place Victoria); et
- 6 au 7 septembre 2023, au bureau européen de l'AMA, à Lausanne (Maison du Sport international, Av. de Rhodanie 54)

---

En vertu de l'article 9 a) de la [Politique d'enquête du département Renseignements et enquêtes de l'AMA](#), un superviseur indépendant doit mener un audit annuel du département. Cet audit vise à garantir que le travail du département soit examiné régulièrement pour s'assurer qu'il reste conforme aux bonnes pratiques internationales sur les plans juridique et éthique tout en protégeant les droits des personnes en tout temps.

Chaque année, le superviseur indépendant est tenu de soumettre un rapport écrit au directeur général et au [Comité exécutif](#) de l'AMA. Dans un souci de transparence, une fois approuvées par le Comité exécutif, les conclusions du rapport sont publiées sur le site Web de l'AMA. Le Comité exécutif a approuvé le rapport 2023 lors de sa réunion du [16 novembre](#) à Montréal, en Canada.

Ci-dessous sont résumées les conclusions et les suggestions d'amélioration décrites dans le rapport du sixième audit annuel effectué par le superviseur indépendant, Jacques Antenen<sup>1</sup>. Ancien Juge d'instruction du canton de Vaud et Procureur Fédéral extraordinaire de la Confédération, M. Antenen est actuellement Commandant de la Police cantonale vaudoise, en Suisse.

## Conclusions du rapport d'audit — points d'attention, d'amélioration ou d'inquiétude

### I. Lexique

- ADIIN : Anti-Doping Intelligence and Investigation Network
- ADO : Anti-Doping Organisations
- AMA : Agence mondiale antidopage
- Code : Code mondial antidopage
- CIS : Compliance Investigation Section
- CIM : Confidential Information Manager

---

<sup>1</sup> M. Antenen a terminé son deuxième mandat en tant que contrôleur indépendant en décembre 2023. Conformément à la réglementation, il n'a pas été en mesure d'exercer ce rôle au-delà d'un deuxième mandat de trois ans.

- CIU : Confidential Information Unit Département :
- Département Renseignements & Enquêtes (I&I)
- GY : Günter Younger (le directeur)
- IA : Intelligence Analyst
- I&I : Intelligence & Investigation
- IP : Investigation policy
- ISPPPI : International Standard for the Protection of Privacy and Personal information
- ITA : International Testing Agency
- IU : Investigation Unit
- NADO : National Anti-Doping Organisations
- OSINT : Open Source Intelligence
- RAS : rien à signaler
- RH : Ressources humaines
- SHIN : Sport Human Intelligence Network
- TAS : Tribunal Arbitral du Sport
- Superviseur : superviseur indépendant
- WB : Whistleblower

## II. Selon le département

1. Le [projet financé par l'EU dit « Il Cap Building »](#) (Anti-Doping Intelligence and Investigations Capacity and Capability Building in Europe ) est un succès. Il convient désormais de l'étendre à l'extérieur de l'Europe et de trouver les financements pour le faire.
2. De par l'évolution de ce volet éducatif et aussi en raison du développement et du renforcement de la lutte antidopage au sein des NADO et des ADO, le Département a bien l'intention de poursuivre dans la voie esquissée l'an dernier et de consacrer son temps à des investigations touchant des affaires de non conformité d'organisations, pour une part de son temps estimée globalement à 60 %, à l'éducation et au soutien des partenaires pour 20 % et à des investigations de grande envergure pour le dernier 20 %.
3. Le tri des affaires, notamment de celles qui parviennent au Département via SpeakUp , a été mis en place et fonctionne de manière fiable et cohérente. Une échelle comportant trois degrés (Intelligence grading scale) a été adoptée qui introduit davantage de rigueur scientifique dans la prise en compte des annonces. Cela réduit le risque d'avoir à traiter/déléguer des affaires mineures ne présentant que peu d'intérêt et garantit une certaine unité de doctrine dans le traitement des informations même si, à l'évidence, le facteur humain et l'appréciation subjective jouent et joueront toujours un rôle.
4. La satisfaction est de mise du côté des RH. L'engagement d'un analyste à Montréal pour la CIU et le remplacement du Senior analyst autrefois en poste à Lausanne, mais sorti de la structure du Département pour être affecté à d'autres missions, ont répondu aux attentes exprimées il y a un an.
5. La formation continue et le maintien des connaissances des collaborateurs dans ce domaine – qui évolue très vite - de la lutte contre le dopage est au cœur des préoccupations du directeur.
6. Le directeur constate une augmentation de sa charge administrative (incluant la problématique de la protection des données mais pas uniquement) et de celle de ses collaborateurs.
7. Il espère voir aboutir rapidement le système de case management qui ne donne ni confiance ni satisfaction à ses collaborateurs pour l'instant.

### III. Selon le superviseur

1. Le superviseur est heureux de constater que ses appels à remplacer le Senior analyst de Lausanne et à engager une analyste pour Montréal ont été entendus. Il en résulte une détente au niveau de beaucoup de tensions qui prévalaient jusqu'à l'an passé, avec des collaborateurs dans l'ensemble heureux, passionnés, compétents et satisfaits par leur activité professionnelle. C'est maintenant la CIS qui aura besoin de renforts en priorité.
2. Un certain nombre de collaborateurs, notamment ceux qui sont en relation avec les projets éducatifs, ont des contrats à durée déterminée avec une échéance rapprochée. Une vision à moyen terme de la stratégie du Département ne peut se construire qu'avec des collaborateurs assurés de pouvoir continuer leur activité au-delà d'une échéance qui devient vraiment courte. Le superviseur recommande donc la régularisation rapide de ces contrats.
3. Poursuivant les réformes structurelles amorcées l'an dernier, le Département va dans le futur devoir continuer son évolution dans le sens d'un glissement de l'activité principale vers la formation des partenaires d'une part, l'encadrement et le soutien de ceux-ci d'autre part, notamment lorsque les cas qu'ils instruisent aboutissent au TAS.

Corollaire de cette évolution, les activités du Département dans le domaine de la compliance vont sans doute constituer l'essentiel de son champ missionnel à l'avenir. En effet, comme on l'a vu, de plus en plus de cas vont pouvoir et devoir être transmis aux NADO et aux fédérations pour traitement. La confiance que l'on peut placer dans ces partenaires est et deviendra de plus en plus importante au fil de l'évolution des programmes éducatifs et du nombre de cibles touchées. Néanmoins, lorsque l'on délègue ou sous-traite des missions, un outil de contrôle de la fiabilité du suivi doit être mis en place. Et cet outil, c'est la compliance qui doit l'avoir entre ses mains.

Cela ne veut pas dire que le Département ne va pas devoir continuer à traiter lui-même directement des enquêtes de grande envergure, respectivement continuer de traiter lui-même des sources confidentielles dans des cas de grande portée ou à grand retentissement. Il en ira en tout cas ainsi aussi longtemps que les programmes éducatifs n'auront pas touché l'entier de la planète et que subsistera le risque que certaines affaires ne soient pas traitées ici ou là, pour des raisons aussi différentes que le manque de ressources ou de compétences, l'absence d'indépendance par rapport au politique, ou les difficultés à s'attaquer à des icônes de la nation (les deux derniers points étant peut-être liés).

Pour ces raisons et dans ce contexte, le rôle de la CIS, son intégration dans l'organigramme actuel et son interdépendance avec d'autres départements de l'AMA sont appelés à évoluer et à jouer un rôle central au sein du Département de demain.

4. On peut d'ores et déjà estimer que le projet éducatif est un succès, sans doute, il faut le dire, accru par le fait que tous les partenaires ont été généreusement invités par l'AMA. Compte tenu du taux de rotation de personnel existant chez les partenaires, aussi bien aux niveaux des autorités gouvernementales que des NADO, un des enjeux sera de s'assurer que la transmission du savoir et des acquis liés à la participation aux séminaires sera bien mise en place. Cela peut se faire par du e-learning et par des appels aux partenaires à s'organiser dans ce sens, mais il ne faut pas se leurrer : il faudra sans aucun doute renouveler des formations telles que celles qui ont été mises sur pied à Varsovie à des échéances régulières. Sur la base de son expérience professionnelle et compte tenu

de la mobilité des effectifs au sein des autorités de poursuite pénale, le superviseur prend la liberté de recommander des intervalles de quatre ans entre ces formations.

5. Si le personnel dans sa majorité est favorable au télétravail, avec quelques concessions tout de même, le superviseur continue d'estimer quant à lui que pour le travail spécifique du Département, un minimum de deux jours de travail par semaine en présentiel devrait être exigé, avec présence simultanée de tous les membres de l'unité au moins, les voyages étant évidemment réservés. Les interactions, les échanges entre collègues entre quatre yeux et non par le truchement d'un écran, sont nécessaires à la fois au maintien de la qualité des relations que de celles des prestations professionnelles.
6. Comme chaque année, il faut rappeler la nécessité de la formation continue pour les collaborateurs du Département qui sont tenus de rester à la pointe des connaissances en matière de lutte anti-dopage, où tout évolue tellement rapidement.

Au demeurant, se développer aide aussi à maintenir l'estime de soi, les collaborateurs étant confortés dans l'idée que leur employeur a besoin d'eux et investit dans leur personne. Au minimum une semaine, voire deux, devraient être réservées dans l'agenda de chaque collaborateur à cet effet.

7. L'audit s'est déroulé dans un état d'esprit extrêmement positif et dans des conditions idéales puisque, comme déjà mentionné, tous les collaborateurs ont été rencontrés à une exception près. Le superviseur a pu avoir accès à tous les documents et informations dont il estimait avoir besoin pour mener à bien sa mission.

Pour des raisons évidentes, le présent rapport est anonymisé. Seul le directeur apparaît nominativement.

Jacques Antenen,

Ancien Commandant de la Police cantonale vaudoise  
Ancien Juge d'instruction du canton de Vaud  
Ancien Procureur Fédéral extraordinaire de la Confédération

Lausanne, Montréal et Lutry, octobre 2023.